

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales conventions comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont évalué les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice et ont conclu que ces contrôles et procédures sont efficaces.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte & Touche s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET  
CHEF DE LA DIRECTION



PIERRE DUHAIME

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET  
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES



GILLES LARAMÉE

MONTRÉAL, CANADA  
LE 4 MARS 2011

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009, et les états consolidés des résultats, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte & Touche s.r.l.*<sup>1</sup>

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, CANADA  
LE 4 MARS 2011

---

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 18190

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES BÉNÉFICES PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

	NOTE	2010	2009
Revenus par activité :			
Services		<b>2 051 894 \$</b>	2 221 410 \$
Ensembles		<b>2 409 000</b>	2 202 162
Opérations et maintenance (« O&M »)		<b>1 330 501</b>	1 297 905
Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)		<b>523 595</b>	380 260
		<b>6 314 990</b>	6 101 737
Coûts directs des activités		<b>4 983 264</b>	4 950 642
Marge brute		<b>1 331 726</b>	1 151 095
Frais de vente, généraux et administratifs		<b>585 629</b>	545 604
Intérêts et taxes sur le capital	17	<b>174 903</b>	128 238
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et parts des actionnaires sans contrôle		<b>571 194</b>	477 253
Impôts sur les bénéfices	19	<b>123 422</b>	108 141
Parts des actionnaires sans contrôle		<b>10 758</b>	9 718
Bénéfice net		<b>437 014 \$</b>	359 394 \$
Bénéfice par action (\$)			
De base		<b>2,89 \$</b>	2,38 \$
Dilué		<b>2,87 \$</b>	2,36 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	15E		
De base		<b>151 020</b>	151 042
Dilué		<b>152 221</b>	151 992

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2010

	CAPITAL-ACTIONS		SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 16) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 033</b>	<b>397 735 \$</b>	<b>33 473 \$</b>	<b>(23 306) \$</b>	<b>1 026 790 \$</b>	<b>1 434 692 \$</b>
Résultat étendu :						
Bénéfice net	-	-	-	-	437 014	437 014
Écarts de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	-	-	-	(21 077)	-	(21 077)
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	-	-	-	2 010	-	2 010
Perte nette non réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (3)	-	-	-	(32 570)	-	(32 570)
Total du résultat étendu						385 377
Dividendes payés aux actionnaires de la Société	-	-	-	-	(102 706)	(102 706)
Rémunération provenant des options sur actions (note 15B)	-	-	14 661	-	-	14 661
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 15B)	903	29 737	(5 392)	-	-	24 345
Actions rachetées et annulées (note 15D)	(902)	(2 537)	-	-	(45 406)	(47 943)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 034</b>	<b>424 935 \$</b>	<b>42 742 \$</b>	<b>(74 943) \$</b>	<b>1 315 692 \$</b>	<b>1 708 426 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2009

	CAPITAL-ACTIONS		SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 16) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 033</b>	<b>385 651 \$</b>	<b>24 247 \$</b>	<b>(101 467) \$</b>	<b>780 722 \$</b>	<b>1 089 153 \$</b>
Résultat étendu :						
Bénéfice net	-	-	-	-	359 394	359 394
Écarts de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	-	-	-	(19 990)	-	(19 990)
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	-	-	-	11 756	-	11 756
Gain net non réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (3)	-	-	-	86 395	-	86 395
Total du résultat étendu						437 555
Dividendes payés aux actionnaires de la Société	-	-	-	-	(90 637)	(90 637)
Rémunération provenant des options sur actions (note 15B)	-	-	11 809	-	-	11 809
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 15B)	539	13 503	(2 583)	-	-	10 920
Actions rachetées et annulées (note 15D)	(539)	(1 419)	-	-	(22 689)	(24 108)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 033</b>	<b>397 735 \$</b>	<b>33 473 \$</b>	<b>(23 306) \$</b>	<b>1 026 790 \$</b>	<b>1 434 692 \$</b>

(1) Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis s'élevait à 1 240,7 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 1 003,5 millions \$).

(2) Net de la charge d'impôts de 0,3 million \$ en 2010 (2009 : net de l'économie d'impôts de 0,3 million \$).

(3) Nette de l'économie d'impôts de 11,2 millions \$ en 2010 (2009 : net de la charge d'impôts de 25,1 millions \$).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

## BILANS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2010	2009
<b>Actif</b>			
Court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7A	1 288 232 \$	1 218 225 \$
Encaisse affectée	7B	340 063	68 185
Comptes clients et autres débiteurs	8	1 673 082	1 480 478
Contrats en cours	2F	624 547	479 637
Contrats en cours provenant des accords de concession	2G, 4E	167 097	33 941
Actif d'impôts futurs	19	78 306	112 557
<b>Total de l'actif à court terme</b>		<b>4 171 327</b>	<b>3 393 023</b>
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4, 9	2 588 649	2 217 047
Provenant des autres activités	9	117 510	113 952
Écart d'acquisition	10	543 642	520 862
ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	4	386 696	469 402
Autres actifs à long terme	11	795 399	491 997
<b>Total de l'actif</b>		<b>8 603 223 \$</b>	<b>7 206 283 \$</b>
<b>Passif</b>			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	12	1 666 117 \$	1 702 034 \$
Acomptes reçus sur contrats	2M	551 862	397 329
Revenus reportés	2N	700 279	505 531
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme :			
Avec recours	13	—	104 874
Sans recours provenant des ICI	4, 13	6 651	139 183
<b>Total du passif à court terme</b>		<b>2 924 909</b>	<b>2 848 951</b>
Dette à long terme :			
Avec recours	13	348 204	348 048
Sans recours provenant des ICI	4, 13	2 981 448	2 005 485
Passif d'impôts futurs	19	56 493	24 408
Autres passifs à long terme	14	481 148	464 666
<b>Total du passif</b>		<b>6 792 202</b>	<b>5 691 558</b>
<b>Parts des actionnaires sans contrôle</b>	1B	<b>102 595</b>	<b>80 033</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>		<b>1 708 426</b>	<b>1 434 692</b>
<b>Total du passif, des parts des actionnaires sans contrôle et de l'avoir des actionnaires</b>		<b>8 603 223 \$</b>	<b>7 206 283 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :



PIERRE DUHAIME  
ADMINISTRATEUR



DAVID GOLDMAN  
ADMINISTRATEUR

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2010	2009
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net		437 014 \$	359 394 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs à long terme :			
Provenant des ICI		93 772	86 626
Provenant des autres activités		39 624	43 452
Charge d'impôts futurs	19	70 342	89 136
Intérêts courus et ajustement à la juste valeur sur la dette à long terme sans recours provenant des ICI		8 866	20 287
Rémunération provenant des options sur actions	15B	14 661	11 809
Revenus provenant des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation		(15 112)	(2 222)
Parts des actionnaires sans contrôle		10 758	9 718
Gain net sur dispositions d'ICI, avant impôts	4B	(29 567)	–
Autres		2 793	3 012
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	4C	1 581	24 836
		634 732	646 048
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	18	(145 946)	(247 558)
		488 786	398 490
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(418 651)	(274 085)
Provenant des autres activités		(46 032)	(32 445)
Paiements dans des ICI	4D	(89 094)	(130 924)
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy	4D	(13 744)	(39 585)
Acquisition d'entreprises	5	(39 970)	(18 392)
Variation de la position de l'encaisse affectée		(577 471)	(4 098)
Produits de dispositions d'ICI		176 934	–
Autres		(17 778)	(12 918)
		(1 025 806)	(512 447)
<b>Activités de financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI		(340 617)	(272 487)
Avec recours provenant des autres activités		(105 000)	–
Augmentation de la dette à long terme :			
Avec recours		–	348 600
Sans recours provenant des ICI		1 187 702	388 059
Produit de levée d'options sur actions		24 345	10 920
Rachat d'actions	15D	(47 943)	(24 108)
Dividendes payés aux actionnaires de la Société		(102 706)	(90 637)
Autres		3 616	(4 176)
		619 397	356 171
Diminution suite à la conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des établissements étrangers autonomes		(12 370)	(12 225)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>70 007</b>	<b>229 989</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 218 225</b>	<b>988 236</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 288 232 \$</b>	<b>1 218 225 \$</b>

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

18

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES	NOTE	PAGE	
	1	Description des activités et mode de présentation	92
	2	Sommaire des principales conventions comptables	93
	3	Informations sectorielles	99
	4	Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)	103
	5	Acquisition d'entreprises	109
	6	Activités des coentreprises	111
	7	Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée	111
	8	Comptes clients et autres débiteurs	112
	9	Immobilisations corporelles	113
	10	Écart d'acquisition	114
	11	Autres actifs à long terme	114
	12	Comptes fournisseurs et autres créditeurs	115
	13	Dette à long terme	115
	14	Autres passifs à long terme	117
	15	Capital-actions	118
	16	Cumul des autres éléments du résultat étendu	122
	17	Intérêts et taxes sur le capital	122
	18	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	123
	19	Impôts sur les bénéfices	124
	20	Instruments financiers	125
	21	Gestion de capital	131
	22	Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	132
	23	Éventualités	134
	24	Engagements	134
	25	Opérations entre apparentés	135
	26	Chiffres correspondants	135
	27	Événement postérieur à la date du bilan	135

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

## 1 Description des activités et mode de présentation

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

### A) DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 35 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses résultats selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

> **Services** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de choix des entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les revenus de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

> **Ensembles** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin est responsable de fournir une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux/équipements et/ou la construction.

Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

> **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des camps militaires, des baraquements de chantier et des navires.

Les revenus de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

> **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure dans certains secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont identifiées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des ICI.

### B) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont établis en **dollars canadiens** et sont dressés conformément aux **principes comptables généralement reconnus** (les « PCGR ») du Canada.

#### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent les comptes de la Société, de ses filiales, ainsi que sa quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de ses coentreprises. Une entité qui est consolidée intégralement, mais qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin, génère une part des actionnaires sans contrôle qui est présentée séparément dans le bilan consolidé, alors que la portion du bénéfice net attribuable à cette part des actionnaires sans contrôle est également présentée séparément dans l'état consolidé des résultats. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin exerce une influence notable, mais pas le contrôle ni un contrôle conjoint, sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 1 Description des activités et mode de présentation (suite)

### ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENT EXERCÉ

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux PCGR du Canada, nécessite de la part de la direction qu'elle exerce son jugement pour établir des estimations qui influent sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers, sur les montants des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur les informations à fournir dans les notes afférentes aux états financiers. Les estimations et hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience acquise et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations comptables les plus critiques de la Société incluent, entre autres, les estimations liées à la constatation des revenus, plus particulièrement en ce qui a trait à la détermination des coûts et des revenus prévus sur les contrats à prix forfaitaire, ainsi qu'à l'égard d'éléments tels que des réclamations et des avis de modification, et les estimations liées à l'évaluation des instruments financiers, aux actifs à long terme, à la dépréciation des écarts d'acquisition, aux régimes de retraite, à la rémunération au titre du régime d'options sur actions et aux impôts sur les bénéfices.

## 2 Sommaire des principales conventions comptables

### A) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les établissements étrangers autonomes sont comptabilisés selon la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé et les revenus et les dépenses sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les gains et pertes de conversion des devises étrangères relatifs à l'investissement net en capitaux propres de SNC-Lavalin dans ces établissements sont inclus dans l'avoir des actionnaires sous la rubrique « Cumul des autres éléments du résultat étendu » et n'ont pas d'incidence sur l'état consolidé des résultats tant que la Société ne réduit pas son investissement net en capitaux propres dans ces établissements étrangers.

Les établissements étrangers intégrés et les transactions en devises étrangères des établissements canadiens sont comptabilisés en convertissant i) les éléments monétaires en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé; ii) les éléments non monétaires aux taux de change d'origine et iii) les revenus et les dépenses aux taux de change mensuels moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tout gain ou toute perte pouvant découler de la conversion est constaté(e) aux résultats et, si la comptabilité de couverture est appliquée, toute perte ou tout gain inverse découlant des instruments financiers de couverture est aussi constaté(e) aux résultats.

### B) CONSTATATION DES REVENUS

#### REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS SERVICES, ENSEMBLES ET O&M

Les revenus provenant des activités **Services**, **Ensembles** et **O&M** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les revenus des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les revenus des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés selon l'avancement des travaux sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les revenus d'un contrat donné proportionnellement au pourcentage d'avancement des travaux à un moment donné. Le pourcentage d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date du bilan par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **O&M** : Les revenus de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les revenus de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les revenus tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts engagés à la date du bilan par le total des coûts estimatifs pour l'activité. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux revenus connexes anticipés, ce qui donne lieu à la comptabilisation des revenus proportionnellement au stade d'avancement à tout moment.

## 2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des revenus prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des revenus prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est engagée dans plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les revenus prévus. Les revenus prévus provenant de contrats peuvent inclure les revenus éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces revenus supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces revenus additionnels se limitent aux coûts des réclamations ou des avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les revenus tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur de la construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les revenus.

### REVENUS PROVENANT DES ICI

Les revenus des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES ICI	REVENUS PRIS EN COMPTE DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Revenus constatés et présentés par Les ICI
Consolidation proportionnelle	Quote-part proportionnelle de SNC-Lavalin des revenus constatés et présentés par les ICI
Valeur de consolidation	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI
Valeur d'acquisition	Dividendes et distributions provenant des ICI

### ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE REVENUS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou O&M et/ou ICI. Lors de tels arrangements, la Société évalue chaque activité en fonction de sa juste valeur ou de la meilleure estimation du prix de vente. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de revenus est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de constatation des revenus, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### C) INSTRUMENTS FINANCIERS

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre convention comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui, en vertu des PCGR du Canada, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	S'APPLIQUE AUX	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	CONSTATATION DES REVENUS/ DÉPENSES ET DES GAINS/PERTES ÉVENTUEL(LE)S PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Prix de transaction	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Au coût, pour les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif; pour les autres, à la juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des actifs identiques	Le revenu de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, est comptabilisé en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constaté(e)s dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constaté(e)s en résultat net
Prêts et créances	Actifs financiers	Prix de transaction	Coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction		

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, à savoir : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuations provenant des taux de change sur des projets; et ii) des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de gré à gré sur obligations pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt relatifs aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture. SNC-Lavalin évalue aussi de façon continue l'efficacité de ses couvertures. À cet effet, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La portion efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la portion inefficace de cette variation est, le cas échéant, comptabilisée en résultat net. Les gains ou pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constaté(e)s relativement aux éléments couverts sous-jacents.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### D) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une variation de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont classés dans les instruments détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

### E) ENCAISSE AFFECTÉE

L'encaisse affectée inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, provenant principalement des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements, principalement liés à des arrangements de financement. L'encaisse affectée dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois est incluse sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11). L'encaisse affectée est classée dans les instruments détenus à des fins de transaction et est comptabilisée à la juste valeur.

### F) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours se rapportent à l'excédent des revenus constatés par la Société à mesure que le travail est effectué, conformément à la méthode de comptabilisation des revenus appliquée, sur les montants facturés aux clients, et sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimative.

### G) CONTRATS EN COURS PROVENANT DES ACCORDS DE CONCESSION

Les contrats en cours provenant des accords de concession sont générés par des concessions comptabilisées selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle dont les revenus sont réputés avoir été réalisés avec un tiers. Le montant des contrats en cours provenant des accords de concession représente les revenus constatés par ces concessions excédant les montants facturés au client et sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimative. Le montant des contrats en cours provenant des accords de concession, dont la récupération est prévue à l'achèvement de la construction de l'infrastructure de la concession, est présenté dans les actifs à court terme. À la fin de la construction de l'infrastructure, la partie à long terme des contrats en cours générés par les accords de concession est reclassée dans les comptes à recevoir à long terme, et recouvrée par les paiements reçus du client.

### H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût amortissable des immobilisations corporelles selon leur durée de vie estimative.

#### PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI, lesquels sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle, sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité	Amortissement linéaire	De 30 à 40 ans
Autoroute 407	Autoroute à péage	En fonction de son utilisation, laquelle correspond au nombre réel de kilomètres parcourus par les véhicules comparé au nombre projeté de kilomètres parcourus par les véhicules pour chacune de ses composantes importantes	Correspond à une durée moyenne pondérée de 90 ans
	Équipements pour le péage	Amortissement linéaire	10 ans
Okanagan Lake Concession	Pont William-R.-Bennett	Amortissement linéaire	27 ans

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire	De 25 à 40 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Méthode du solde dégressif	20 %

### I) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme, principalement les immobilisations corporelles liées aux ICI, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est, le cas échéant, constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur.

### J) ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est basé sur la juste valeur établie à partir de modèles d'évaluation pouvant tenir compte de divers facteurs comme les bénéfices futurs normalisés et estimatifs, le ratio cours-bénéfice, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Le test annuel de dépréciation est effectué le 31 octobre par la Société. Au 31 octobre 2010, date du dernier test de dépréciation, l'écart d'acquisition n'a pas été considéré comme ayant subi une dépréciation.

### K) DROIT DE CONCESSION

Le droit de concession est lié à la quote-part de SNC-Lavalin dans la concession de l'Autoroute 407. Le droit de concession est inclus sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11) et est amorti selon l'utilisation de l'autoroute, laquelle est basée sur les revenus projetés pour 99 ans, afin de refléter la durée de l'accord de concession et du bail foncier de l'Autoroute 407 avec la province de l'Ontario.

### L) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront récupérés. Tous les frais de développement capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale. Une perte de valeur, le cas échéant, est constatée dans la période au cours de laquelle elle se produit.

### M) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises au client, à mesure que le travail est effectué.

### N) REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients sur les revenus comptabilisés par la Société, conformément à la méthode de comptabilisation des revenus appliquée. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les revenus reportés, comme il est décrit ci-dessus, soit dans les contrats en cours, qui représentent l'excédent des revenus comptabilisés sur les montants facturés au client et constituent le contraire des revenus reportés, mais pas dans les deux.

## **2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

### **O) OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se rapportent à la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink. AltaLink constate la juste valeur du passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période où les obligations sont engagées, avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif correspondant. Le montant du passif subit une réévaluation au cours de chaque période et s'accroît pendant la période estimative restante jusqu'au règlement de l'obligation.

### **P) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Conformément à cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs découlent d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôts futurs reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées prospectivement afin de réduire les impôts sur les bénéfices des prochains exercices.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont évalués selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient être applicables pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber et les pertes fiscales sont censées être utilisées. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

### **Q) RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages complémentaires de retraite sont incluses sous la rubrique « Autres passifs à long terme » (note 14) et ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations. Afin d'évaluer le coût des prestations déterminées de retraite et des avantages complémentaires de retraite, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Le coût des prestations de retraite au titre des services courants est passé en charges au cours de l'exercice. Conformément aux PCGR du Canada, le coût des services passés et les gains ou pertes actuariels nets relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres avantages complémentaires sont amortis en fonction de chaque régime de retraite au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant entre 1 et 5 ans, qui n'excèdent pas la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés actifs pour chaque régime. Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

### **R) FRAIS DE VENTE**

Tous les frais relatifs à la préparation d'offres de services sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

### **S) BÉNÉFICE PAR ACTION**

Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ont été obtenus en divisant respectivement le bénéfice net consolidé de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées au plus tard des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de levée de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

### **T) RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS**

La Société impute aux résultats la rémunération provenant des options sur actions selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur estimative des options a été déterminée en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. La Société détermine la juste valeur des options sur actions à leur date d'octroi et comptabilise aux résultats ce montant comme charge de rémunération selon la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits des options sur actions ou la période selon laquelle un employé devient admissible à la retraite, et inscrit une augmentation équivalente au surplus d'apport.

## 2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### U) MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

#### ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE AU CANADA

En octobre 2009, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a reconfirmé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme date de basculement pour l'information financière des sociétés ouvertes canadiennes, qui devra alors correspondre aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). À cet égard, la Société publiera en 2010 ses derniers états financiers dressés conformément aux PCGR du Canada. À compter du premier trimestre de 2011, les états financiers de la Société seront dressés conformément aux IFRS en vigueur en 2011 et présenteront les chiffres comparatifs de 2010 et le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « Date de Transition ») retraités pour être conformes à ces IFRS, ainsi qu'un rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS aux fins de conformité avec les directives de l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*.

En vue de la transition aux IFRS, la Société a évalué l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers. La section 13 du Rapport de gestion de la Société de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 présente des détails sur l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

## 3 Informations sectorielles

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évaluée la performance de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évaluée la performance de la direction en regroupant les projets exécutés en fonction du type d'industrie, comme suit :
  - > **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures incluant les aéroports, les ponts, les bâtiments, les ports de mer, les gares maritimes et les terminaux pour traversier, les systèmes de régularisation des crues, les établissements de soins de santé, les réseaux de transport en commun, les chemins de fer, les routes, et les infrastructures et les installations de traitement et d'adduction d'eau pour les secteurs public et privé, ainsi que des projets en environnement, incluant les évaluations et études d'impact environnemental, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, les évaluations du risque en matière d'écologie et de santé humaine, la gestion des déchets, de l'eau potable et des eaux usées, la gestion des milieux marins et des zones côtières, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les changements climatiques, le renforcement institutionnel et l'aménagement rural.
  - > **Produits chimiques et pétrole** comprend des projets liés au traitement du gaz naturel, à la production de pétrole lourd et classique, à des installations pétrolières et gazières à terre et en mer, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié (le « GNL »), à la conversion de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et gazoducs, aux terminaux et aux stations de pompage, au raffinage et à l'enrichissement, à la production de bitume, aux biocarburants, et aux produits pétrochimiques et chimiques.
  - > **Énergie** comprend des projets liés à la production d'hydroélectricité et d'énergie nucléaire ou thermique, à l'énergie provenant de déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution.
  - > **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour toutes les étapes des procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris la mise en exploitation de mines, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines et la restauration de sites miniers, et les usines d'engrais.
  - > **Autres secteurs** regroupe les projets de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique ainsi que les projets liés à diverses installations industrielles qui ne sont pas inclus dans les autres secteurs ci-dessus.
- ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des camps militaires, des baraquements de chantier et des navires.
- iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 4.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 3 Informations sectorielles (suite)

Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **bénéfice d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un revenu selon que les actifs à court terme excèdent les passifs à court terme du secteur ou vice versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. Les impôts sur les bénéfices ne sont pas imputés à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus pour les investissements comptabilisés à la valeur d'acquisition ; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du bénéfice net de ses investissements comptabilisés à la valeur de consolidation ; iii) la quote-part proportionnelle de SNC-Lavalin du bénéfice net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle ; et iv) le bénéfice net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable à la part des actionnaires sans contrôle. Dans le cas des ICI pour lesquels les impôts sur les bénéfices sont payables par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, les impôts sur les bénéfices de la Société sont attribués selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Par conséquent, le **bénéfice d'exploitation provenant des ICI** est présenté net des impôts sur les bénéfices et représente le bénéfice net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

Les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010		2009	
	REVENUS	BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE D'EXPLOITATION
<b>Services et Ensembles</b>				
Infrastructures et environnement	1 796 730 \$	236 678 \$	1 602 629 \$	212 893 \$
Produits chimiques et pétrole	905 065	18 122	829 442	21 040
Énergie <sup>(1)</sup>	760 228	116 306	921 851	88 008
Mines et métallurgie	683 821	59 483	764 652	72 194
Autres secteurs	315 050	38 584	304 998	40 649
<b>O&amp;M</b>	1 330 501	39 431	1 297 905	32 458
<b>ICI <sup>(2)</sup></b>	523 595	82 882	380 260	36 884
	<b>6 314 990 \$</b>	<b>591 486</b>	<b>6 101 737 \$</b>	<b>504 126</b>
Renversement des éléments inclus ci-dessus :				
Revenus d'intérêts imputés		(22 969)		(29 175)
Frais d'intérêts nets et taxes sur le capital inclus dans le secteur ICI		151 774		112 257
Impôts sur les bénéfices inclus dans le secteur ICI		15 082		8 400
Parts des actionnaires sans contrôle avant impôts sur les bénéfices		10 724		9 883
Bénéfice avant intérêts, taxes sur le capital, impôts sur les bénéfices et parts des actionnaires sans contrôle		746 097		605 491
Intérêts et taxes sur le capital <sup>(note 17)</sup>		174 903		128 238
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et parts des actionnaires sans contrôle		571 194		477 253
Impôts sur les bénéfices <sup>(note 19)</sup>		123 422		108 141
Parts des actionnaires sans contrôle		10 758		9 718
<b>Bénéfice net</b>		<b>437 014 \$</b>		<b>359 394 \$</b>

(1) Le 2 août 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôts de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôts de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Bénéfice net excluant les ICI » en 2010. La cession de ces actifs n'aura pas d'incidence significative sur les revenus futurs de la Société.

(2) Au cours du quatrième trimestre de 2010, SNC-Lavalin a vendu toutes ses actions de Valener inc. et de la Société en commandite Trencap (se reporter à la note 4B). Ces transactions ont résulté en un gain net après impôts de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique « ICI » en 2010. La cession de ces ICI n'aura pas d'incidence significative sur les revenus futurs de la Société.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 3 Informations sectorielles (suite)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », sa quote-part de 16,77 % du bénéfice net provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son bénéfice net provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Informations supplémentaires :</b>		
Bénéfice net de SNC-Lavalin provenant des ICI		
Provenant de l'Autoroute 407	<b>12 908 \$</b>	9 760 \$
Provenant des autres ICI	<b>69 974</b>	27 124
Bénéfice net excluant les ICI	<b>354 132</b>	322 510
Bénéfice net	<b>437 014 \$</b>	359 394 \$

Comme il est mentionné ci-dessus, la performance des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes hors trésorerie du fonds de roulement. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche les actifs totaux consolidés de la Société et la somme des i) actifs totaux provenant des ICI; ii) soldes hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités; et iii) autres actifs provenant des autres activités :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 4) :		
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou de la consolidation proportionnelle	<b>4 138 157 \$</b>	3 017 126 \$
ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	<b>207 468</b>	194 559
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	<b>179 228</b>	274 843
Total de l'actif provenant du secteur ICI	<b>4 524 853</b>	3 486 528
Soldes (déficit) hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités		
Services et Ensembles		
Infrastructures et environnement	<b>(6 079)</b>	(64 353)
Produits chimiques et pétrole	<b>114 065</b>	(81 337)
Énergie	<b>(204 390)</b>	(34 591)
Mines et métallurgie	<b>22 756</b>	23 383
Autres secteurs	<b>(85 728)</b>	(75 187)
O&M	<b>(64 250)</b>	(92 659)
Total des soldes (déficits) hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités	<b>(223 626)</b>	(324 744)
Renversement des passifs à court terme inclus dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement ci-dessus	<b>2 540 161</b>	2 335 017
Actif à court terme provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et l'encaisse affectée	<b>2 316 535</b>	2 010 273
Autres actifs provenant des autres activités :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée provenant des autres activités	<b>1 249 463</b>	1 196 360
Immobilisations corporelles, écart d'acquisition et autres actifs à long terme provenant des autres activités	<b>512 372</b>	513 122
Total de l'actif provenant des autres activités	<b>4 078 370</b>	3 719 755
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 603 223 \$</b>	7 206 283 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 3 Informations sectorielles (suite)

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et l'écart d'acquisition au Canada et à l'extérieur du Canada qui se retrouvent dans le bilan consolidé de la Société :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Immobilisations corporelles et écart d'acquisition</b>		
<b>Canada :</b>		
Provenant des ICI	<b>2 792 435 \$</b>	2 420 833 \$
Provenant des autres activités	<b>200 426</b>	199 661
	<b>2 992 861</b>	2 620 494
<b>Extérieur du Canada :</b>		
Provenant des ICI	–	–
Provenant des autres activités	<b>256 940</b>	231 367
	<b>256 940</b>	231 367
	<b>3 249 801 \$</b>	2 851 861 \$

Le tableau suivant présente les revenus par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Revenus par secteur géographique</b>				
Canada	<b>1 706 326 \$</b>	<b>1 179 772 \$</b>	<b>497 162 \$</b>	<b>3 383 260 \$</b>
Afrique <sup>(1)</sup>	<b>1 140 122</b>	<b>76 777</b>	<b>25 510</b>	<b>1 242 409</b>
Europe	<b>442 972</b>	<b>24 911</b>	<b>2 202</b>	<b>470 085</b>
Moyen-Orient	<b>396 616</b>	<b>2 906</b>	–	<b>399 522</b>
Amérique latine et Caraïbes	<b>343 069</b>	<b>23 644</b>	–	<b>366 713</b>
États-Unis	<b>221 243</b>	–	<b>(1 279)</b>	<b>219 964</b>
Asie	<b>159 324</b>	<b>22 491</b>	–	<b>181 815</b>
Autres régions	<b>51 222</b>	–	–	<b>51 222</b>
	<b>4 460 894 \$</b>	<b>1 330 501 \$</b>	<b>523 595 \$</b>	<b>6 314 990 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Revenus par secteur géographique</b>				
Canada	1 642 305 \$	1 196 042 \$	380 324 \$	3 218 671 \$
Afrique <sup>(1)</sup>	832 034	56 716	(1 190)	887 560
Europe	547 531	17 883	2 071	567 485
Moyen-Orient	590 483	796	–	591 279
Amérique latine et Caraïbes	289 247	–	–	289 247
États-Unis	272 962	–	(945)	272 017
Asie	191 304	21 010	–	212 314
Autres régions	57 706	5 458	–	63 164
	<b>4 423 572 \$</b>	<b>1 297 905 \$</b>	<b>380 260 \$</b>	<b>6 101 737 \$</b>

(1) Les revenus de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 incluent 418,2 millions \$ de revenus provenant de la Libye (2009 : 278,8 millions \$). En raison des événements récents en Libye, la Société prévoit générer des revenus de ce pays en 2011 inférieurs à ceux de 2010.

## 4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure dans différents secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition, à la valeur de consolidation, selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle.

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, celles du secteur ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Par conséquent, la principale incidence sur le bilan de la Société de la consolidation intégrale ou proportionnelle de ces investissements se rapporte aux immobilisations corporelles, aux contrats en cours provenant des accords de concessions et à la dette à long terme sans recours. De plus, la majorité de l'amortissement et des frais d'intérêts de la Société provient de la consolidation intégrale ou proportionnelle de ces investissements.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

### A) AJOUTS D'ICI

#### I) AJOUTS EN 2010

##### CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), une entité comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec Transports Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail, à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui d'exploitation et d'entretien à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

Le financement du projet Chinook, dont la quote-part de SNC-Lavalin représente 74,1 millions \$ au 31 décembre 2010, est présenté dans la dette à long terme sans recours provenant des ICI. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme de 32,3 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

Au 31 décembre 2010, la quote-part de la Société du contrat en cours provenant de l'accord de concession relié à ce projet totalisait 29,5 millions \$.

##### PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), composé de SNC-Lavalin et d'Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement 2 hôpitaux, un centre du cancer et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

GISM a levé 764 millions \$ par la vente d'obligations garanties de premier rang, tandis que SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

#### **4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)**

L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Au 31 décembre 2010, la quote-part de la Société du contrat en cours provenant de l'accord de concession relié à ce projet totalisait 55,4 millions \$.

##### **RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED**

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), une entité qui avait antérieurement conclu une entente avec l'autorité des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée à contribuer dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés, dont 24,9 millions \$ qui ont été déboursés avant le 31 décembre 2010. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la valeur de consolidation.

##### **II) AJOUTS EN 2009**

###### **NOUVELLE SALLE DE CONCERT ACOUSTIQUE DE MONTRÉAL**

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, le Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »), avait conclu une entente d'une durée de 29 ans avec le gouvernement du Québec (le « Client ») pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement d'une nouvelle salle de concert acoustique, située au centre-ville de Montréal, au Canada.

Également en mai 2009, Ovation a octroyé à des filiales en propriété exclusive de SNC-Lavalin, des contrats d'IAC et d'exploitation et d'entretien. Alors que SNC-Lavalin financera les coûts relatifs à ce projet avec sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, elle prévoit refinancer ces coûts par la suite à l'aide d'une dette à long terme sans recours.

Au 31 décembre 2010, le montant du contrat en cours provenant de l'accord de concession relié à ce projet s'élevait à environ 82,2 millions \$ (31 décembre 2009 : 33,9 millions \$).

##### **B) DISPOSITIONS DES ICI**

###### **I) DISPOSITIONS EN 2010**

###### **VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)**

En octobre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX :VNR) (« Valener »), soit environ 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires) de Valener, par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

###### **LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAP**

En novembre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation d'environ 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

### C) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

La valeur comptable nette des investissements dans des concessions d'infrastructure de la Société se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle	<b>376 835 \$</b>	250 864 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition :		
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	<b>207 468</b>	194 559
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	<b>179 228</b>	274 843
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition telle que présentée au bilan	<b>386 696</b>	469 402
Valeur comptable nette des ICI	<b>763 531 \$</b>	720 266 \$

### I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE OU DE LA CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				2010	2009
407 International inc. (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	2098	Canada	<b>16,77 %</b>	16,77 %
AltaLink L.P. (« AltaLink »)	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	s.o.	Canada	<b>76,92 %</b>	76,92 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique de 25 km en vertu d'un accord de concession de 33 ans (en construction)	2043	Canada	<b>50,0 %</b>	–
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans (en construction)	2038	Canada	<b>100,0 %</b>	100,0 %
Groupe Immobilier Santé McGill (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	2044	Canada	<b>60,0 %</b>	–
Okanagan Lake Concession L.P. (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	2035	Canada	<b>100,0 %</b>	100,0 %
TC Dôme S.A.S.	Train électrique à crémaillère de 5,3 km (en construction)	2043	France	<b>51,0 %</b>	51,0 %

s.o. : Sans objet

L'état consolidé des résultats de la Société inclut les revenus et le bénéfice net suivants, provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Revenus et bénéfice net pris en compte dans l'état consolidé des résultats de la Société :</b>		
Revenus	<b>471 792 \$</b>	368 914 \$
Bénéfice net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux parts des actionnaires sans contrôle, et des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle	<b>33 355 \$</b>	27 473 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

Le bilan consolidé de la Société inclut les actifs, les passifs et les parts des actionnaires sans contrôle suivants, provenant de ces investissements :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>69 904 \$</b>	42 434 \$
Encaisse affectée	<b>308 928</b>	47 616
Comptes clients et autres débiteurs et actif d'impôts futurs à court terme	<b>59 400</b>	73 026
Contrats en cours provenant d'accords de concessions	<b>167 097</b>	33 941
Immobilisations corporelles	<b>2 588 649</b>	2 217 047
Écart d'acquisition	<b>203 786</b>	203 786
Autres actifs à long terme	<b>740 393</b>	399 276
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 138 157</b>	3 017 126
Comptes fournisseurs et autres crédateurs	<b>279 500</b>	166 182
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours	<b>6 651</b>	139 183
Dette à long terme sans recours	<b>2 981 448</b>	2 005 485
Autres passifs à long terme et passifs d'impôts futurs à long terme	<b>395 610</b>	378 560
Parts des actionnaires sans contrôle	<b>98 113</b>	76 852
<b>Total du passif et des parts des actionnaires sans contrôle</b>	<b>3 761 322</b>	2 766 262
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle	<b>376 835 \$</b>	250 864 \$

### II) ICI COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés à la valeur de consolidation :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				2010	2009
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	s.o.	États-Unis	<b>21,0 %</b>	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	Centrale au gaz naturel de 550 MW (en construction)	s.o.	États-Unis	<b>18,5 %</b>	18,5 %
InTransit BC L.P.	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	2040	Canada	<b>33,3 %</b>	33,3 %
Malta International Airport p.l.c.	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	2067	Malte	<b>15,5 %</b>	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans (en construction)	s.o.	Algérie	<b>25,5 %</b>	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	2040	Inde	<b>36,9 %</b>	—
Société d'exploitation de Vatry-Europort	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	2020	France	<b>51,1 %</b>	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	s.o.	Algérie	<b>26,0 %</b>	26,0 %

s.o. : Sans objet

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

Le tableau sommaire ci-dessous fournit des informations supplémentaires ; il présente la quote-part de la Société du bénéfice net, sa quote-part de l'actif net, et les dividendes et distributions de ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Quote-part du bénéfice net des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, telle qu'elle est incluse dans les états consolidés des résultats de la Société en tenant compte de sa participation, déduction faite des impôts sur les bénéfices et des impôts alloués	16 278 \$	287 \$
Quote-part de l'actif net des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, telle qu'elle est présentée dans les bilans consolidés de la Société en tenant compte de sa participation	207 468 \$	194 559 \$
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation inclus dans les états financiers de la Société	1 581 \$	24 836 \$

### III) ICI COMPTABILISÉS À LA VALEUR D'ACQUISITION

La liste des principaux ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition de SNC-Lavalin est présentée ci-dessous, et leur valeur comptable nette se présente comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				2010	2009
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique (en construction)	s.o.	Madagascar	5,0 %	5,0 %
Valener inc. <sup>(1)</sup>	Société ouverte exerçant principalement ses activités dans le domaine de la distribution du gaz naturel	s.o.	Canada	–	2,42 %
Société en commandite Trencap	Détient une participation indirecte dans Gaz Métro	s.o.	Canada	–	11,1 %

(1) Précédemment Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »). La participation de 2,42 % de SNC-Lavalin représente sa participation avant la réorganisation de Gaz Métro en Valener inc. en octobre 2010. Après cette réorganisation, la participation de SNC-Lavalin était de 10,07 %.

s.o. : Sans objet

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	179 228 \$	274 843 \$
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition inclus dans les états consolidés des résultats de la Société	7 124 \$	9 124 \$
Gain net sur dispositions d'ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition inclus dans les états consolidés des résultats de la Société, après impôts	26 125 \$	– \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 4 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

### D) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANT À INVESTIR DANS LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restant à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition aux 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Engagements à investir dans des ICI au début de l'exercice	<b>101 506 \$</b>	106 649 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	<b>73 186</b>	125 781
Paiements dans des ICI durant l'exercice :		
Astoria II	<b>(33 310)</b>	-
REPL	<b>(24 863)</b>	-
Ambatovy	<b>(30 921)</b>	(61 370)
InTransit BC L.P.	-	(40 071)
Myah Tipaza S.p.A.	-	(5 951)
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	-	(23 532)
Paiements totaux dans des ICI durant l'exercice	<b>(89 094)</b>	(130 924)
<b>Engagements à investir dans des ICI à la fin de l'exercice</b>	<b>85 598 \$</b>	101 506 \$

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux projets Ambatovy, Astoria II et REPL et sont présentés dans les « Comptes fournisseurs et autres créditeurs », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou appelés par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2009 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2009 : 70 millions \$ US). Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certains tests légaux, financiers et opérationnels soient satisfaits lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

De plus, SNC-Lavalin a pris l'engagement de financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (57,4 millions \$ CA) (31 décembre 2009 : 57,3 millions \$ US [60,3 millions \$ CA]). Au 31 décembre 2010, SNC-Lavalin avait prêté 53,5 millions \$ US (53,5 millions \$ CA) (31 décembre 2009 : 40,0 millions \$ US [42,1 millions \$ CA]) inclus dans les « Autres actifs à long terme », alors que le montant restant du financement de 3,8 millions \$ US sera inclus dans le bilan de SNC-Lavalin lorsque le prêt sera octroyé.

### E) CONTRATS EN COURS PROVENANT D'ACCORDS DE CONCESSION

Les contrats en cours provenant d'accords de concession se présentent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Chinook	<b>29 489 \$</b>	- \$
GISM	<b>55 359</b>	-
Ovation	<b>82 249</b>	33 941
	<b>167 097 \$</b>	33 941 \$

## 5 Acquisition d'entreprises

### A) ENTREPRISES ACQUISES

**En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1200 personnes à son effectif :**

En avril 2010, B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.

En décembre 2010, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des produits chimiques et du pétrole, qui emploie environ 1000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, depuis son siège social de Bogotá et ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.

En 2010, cinq cabinets spécialisés en ingénierie en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie — Société d'ingénieurs-conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.

En 2010, deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

**En 2009, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1200 personnes à son effectif :**

En janvier 2009, BV2 BVBA, une société belge spécialisée dans l'ingénierie pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies, employant environ 60 personnes.

En avril 2009, VST Ingenieros Ltda, une société de génie-conseil du Chili employant environ 50 personnes, spécialisée en travaux géotechniques miniers et possédant le savoir-faire et la technologie en matière de dépôt de résidus miniers épaissis.

En avril 2009, deux sociétés françaises, soit Antis Conseils et Ingénierie S.A.S., spécialisée en ingénierie industrielle et en logistique, et le Cabinet d'Études Édouard Coumelongue Ingénieurs Conseils S.A., spécialisé dans les études d'infrastructure, dont l'effectif total est d'environ 30 personnes.

En mai 2009, Spectrol Energy Services Inc., une firme d'ingénierie et de services techniques canadienne située à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et employant environ 75 personnes. Le savoir-faire de cette firme comprend l'inspection, la qualité, l'intégrité des actifs, l'entretien et l'ingénierie de la fiabilité pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour d'autres secteurs des ressources naturelles.

En décembre 2009, Marte Engenharia Ltda., une entreprise de génie-conseil du Brésil comptant un effectif d'environ 1000 personnes, qui sert l'industrie de l'énergie du Brésil et de l'Amérique latine en offrant un savoir-faire particulier en matière de conception de lignes de transport à haute tension et de postes électriques.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 5 Acquisition d'entreprises (suite)

### B) COÛT DES ACQUISITIONS ET RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition.

Le prix d'achat lié à ces acquisitions d'entreprises, lequel peut faire l'objet d'ajustements finaux, s'est établi à 40,8 millions \$ (2009 : 38,2 millions \$), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants à la date d'acquisition de 9,9 millions \$ (2009 : 5,9 millions \$). La répartition du prix d'achat de ces entreprises et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 896 \$	5 917 \$
Comptes clients et autres débiteurs	27 230	17 891
Contrats en cours	171	2 204
Immobilisations corporelles	1 767	5 702
Autres actifs à long terme	1 188	496
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(16 389)	(14 370)
Autres passifs financiers pris en charge	(3 402)	(1 793)
Actif net identifiable des entreprises acquises	20 461	16 047
Écart d'acquisition	30 190	28 078
Prix d'achat total	50 651	44 125
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	9 896	5 917
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	40 755	38 208
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	20 003	22 078
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	20 752	16 130
Plus : Solde du prix d'achat de l'exercice précédent réglé au cours de l'exercice considéré	19 218	2 262
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les états consolidés des flux de trésorerie	39 970 \$	18 392 \$

### C) INCIDENCE DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES SUR LES RÉSULTATS DE SNC-LAVALIN, FOURNIE À TITRE D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les revenus et le bénéfice net consolidés de SNC-Lavalin pour 2010 comprennent environ 19,5 millions \$ et 1,8 million \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2010 (2009 : 29,3 millions \$ de revenus et 0,9 million \$ de bénéfice net provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2009). Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2010 avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les revenus et le bénéfice net consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 6 383,5 millions \$ et 443,9 millions \$, respectivement (2009 : revenus de 6 165,2 millions \$ et bénéfice net de 362,0 millions \$ pro forma si toutes les transactions de 2009 avaient été conclues le 1<sup>er</sup> janvier 2009). Ces montants pro forma non audités sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que SNC-Lavalin n'en fasse l'acquisition, ajustées pour refléter les conventions comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne sont fournies qu'à titre d'information supplémentaire et ne devraient en aucun cas être considérées comme une indication des résultats futurs de SNC-Lavalin.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 6 Activités des coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais de coentreprises. La quote-part de SNC-Lavalin des actifs, des passifs, du bénéfice net et des flux de trésorerie au sein de ces coentreprises est résumée ci-dessous :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Bilans</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	184 541 \$	136 134 \$
Autres actifs à court terme	554 111	276 513
Immobilisations corporelles :		
Provenant des ICI	380 800	384 748
Provenant des autres activités	280	332
Autres actifs à long terme	630 389	330 284
	<b>1 750 121 \$</b>	<b>1 128 011 \$</b>
Passif à court terme	389 821 \$	417 082 \$
Dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 415 957	699 477
Passif à long terme provenant des ICI	2 849	-
Quote-part de l'actif net (passif net) des coentreprises	(58 506)	11 452
	<b>1 750 121 \$</b>	<b>1 128 011 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>États des résultats</b>		
Revenus	717 502 \$	649 357 \$
Charges	666 770	619 786
Quote-part du bénéfice net des coentreprises	50 732 \$	29 571 \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés pour) :</b>		
Activités d'exploitation	167 886 \$	44 359 \$
Activités d'investissement	(583 170)	(14 447)
Activités de financement	465 942	(67 333)
Diminution des écarts de conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les établissements étrangers autonomes	(2 251)	(2 938)
Quote-part des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des coentreprises	48 407 \$	(40 359) \$

## 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée

### A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 288 232 \$	1 217 605 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	-	620
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 288 232 \$</b>	<b>1 218 225 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée (suite)

### B) ENCAISSE AFFECTÉE

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	634 946 \$	48 219 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	49 844	58 975
<b>Encaisse affectée — court et long terme</b>	<b>684 790 \$</b>	107 194 \$
<b>Présenté sur le bilan comme suit :</b>		
<b>Actifs à court terme — « Encaisse affectée »</b>	<b>340 063 \$</b>	68 185 \$
<b>Actifs à long terme — inclus sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11)</b>	<b>344 727 \$</b>	39 009 \$

## 8 Comptes clients et autres débiteurs

### A) INFORMATION DÉTAILLÉE SUR LES COMPTES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les comptes clients et autres débiteurs sont comptabilisés au bilan, net d'une provision pour créances douteuses qui ne concerne que les comptes clients. Les comptes clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Comptes clients, net de la provision pour créances douteuses	1 296 006 \$	1 065 546 \$
Autres débiteurs :		
Retenues sur contrats avec des clients	61 720	71 362
Impôts sur les bénéficiaires et autres taxes à recouvrer	95 402	108 761
Actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées, et d'unités d'actions restreintes (note 15C)	34 544	47 766
Charges payées d'avance	26 197	24 236
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	37 793	26 448
Autres	121 420	136 359
<b>Comptes clients et autres débiteurs</b>	<b>1 673 082 \$</b>	1 480 478 \$

### B) COMPTES CLIENTS ET PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le tableau suivant présente les comptes clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des comptes en souffrance et un rapprochement avec la valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Comptes clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	981 918 \$	846 419 \$
Comptes en souffrance	419 836	305 237
Total des comptes clients	1 401 754	1 151 656
Provision pour créances douteuses	(105 748)	(86 110)
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 296 006 \$	1 065 546 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou d'un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des comptes excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les comptes clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 8 Comptes clients et autres débiteurs (suite)

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Solde au début de l'exercice	<b>86 110 \$</b>	88 073 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	<b>43 220</b>	22 221
Radiations de comptes clients	<b>(8 975)</b>	(10 393)
Sommes recouvrées	<b>(14 607)</b>	(13 791)
Solde à la fin de l'exercice	<b>105 748 \$</b>	86 110 \$

## 9 Immobilisations corporelles

AU 31 DÉCEMBRE	2010		2009	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ
<b>Provenant des ICI</b>				
Actifs de transport d'électricité	<b>2 465 005 \$</b>	<b>398 445 \$</b>	1 989 321 \$	301 331 \$
Autoroute à péage	<b>391 962</b>	<b>29 599</b>	382 693	25 849
Équipement pour le péage	<b>51 058</b>	<b>41 303</b>	48 940	38 187
Pont William-R.-Bennett	<b>155 980</b>	<b>14 690</b>	153 225	8 916
Autres	<b>21 063</b>	<b>12 382</b>	37 784	20 633
	<b>3 085 068</b>	<b>496 419 \$</b>	2 611 963	394 916 \$
Amortissement cumulé	<b>496 419</b>		394 916	
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles — Provenant des ICI</b>	<b>2 588 649</b>		2 217 047	
<b>Provenant des autres activités</b>				
Bâtiments	<b>67 263</b>	<b>24 373 \$</b>	65 579	22 279 \$
Matériel informatique	<b>253 138</b>	<b>226 435</b>	237 226	211 608
Mobilier de bureau	<b>108 007</b>	<b>81 479</b>	105 382	80 248
Autres	<b>58 419</b>	<b>37 030</b>	55 717	35 817
	<b>486 827</b>	<b>369 317 \$</b>	463 904	349 952 \$
Amortissement cumulé	<b>369 317</b>		349 952	
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles — Provenant des autres activités</b>	<b>117 510</b>		113 952	
<b>Valeur comptable nette totale des immobilisations corporelles</b>	<b>2 706 159 \$</b>		2 330 999 \$	

La dépense totale d'amortissement des immobilisations corporelles provenant des ICI était de 92,8 millions \$ en 2010 (2009 : 85,9 millions \$), tandis que la dépense totale d'amortissement sur les immobilisations corporelles provenant des autres activités était de 38,6 millions \$ en 2010 (2009 : 42,5 millions \$).

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 295,6 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 273,6 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond à des actifs de transport d'électricité, à l'autoroute à péage ou à de l'équipement pour le péage qui étaient en construction.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 10 Écart d'acquisition

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la Société :

	ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS		TOTAL
		SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	
Solde au 31 décembre 2008	203 786 \$	270 479 \$	21 882 \$	496 147 \$
Écart d'acquisition découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	-	28 078	-	28 078
Conversion de devises ayant trait à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes et autres	-	(2 356)	(1 007)	(3 363)
Solde au 31 décembre 2009	203 786	296 201	20 875	520 862
<b>Écart d'acquisition découlant des acquisitions conclues durant l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>30 190</b>	<b>-</b>	<b>30 190</b>
<b>Conversion de devises ayant trait à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes et autres</b>	<b>-</b>	<b>(7 410)</b>	<b>-</b>	<b>(7 410)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>203 786 \$</b>	<b>318 981 \$</b>	<b>20 875 \$</b>	<b>543 642 \$</b>

## 11 Autres actifs à long terme

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Provenant des ICI</b>		
Droit de concession provenant de l'Autoroute 407 <sup>(1)</sup>	<b>270 282 \$</b>	270 954 \$
Encaisse affectée (note 7B)	<b>344 727</b>	39 009
Autres	<b>125 384</b>	89 313
	<b>740 393</b>	399 276
<b>Provenant des autres activités</b>	<b>55 006</b>	92 721
	<b>795 399 \$</b>	491 997 \$

(1) La quote-part de la Société du coût initial du droit de concession provenant de l'Autoroute 407 était de 281,2 millions \$, alors que l'amortissement cumulé totalisait 10,9 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 10,2 millions \$). L'amortissement du droit de concession s'élevait à 0,7 million \$ en 2010 (2009 : 0,6 million \$).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 12 Comptes fournisseurs et autres créditeurs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs se détaillaient comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	<b>1 399 974 \$</b>	1 363 817 \$
Autres créditeurs :		
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	<b>77 322</b>	104 482
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	<b>7 593</b>	10 472
Engagements à investir dans des ICI (note 4D)	<b>85 598</b>	101 506
Impôts sur les bénéfices et autres taxes à payer	<b>61 400</b>	73 991
Passif relatif aux unités de participation en actions, aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes (note 15C)	<b>34 230</b>	47 766
<b>Comptes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>1 666 117 \$</b>	1 702 034 \$

## 13 Dette à long terme

### A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUVELABLES

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 710,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 0,20 %. Au 31 décembre 2010, 275,0 millions \$ de ces marges de crédit demeuraient inutilisés, la différence de 435,0 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

### B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Avec recours (au crédit général de la Société)</b>		
Débentures, 7,70 %, complètement remboursées en 2010 à la valeur nominale de 105,0 millions \$	<b>— \$</b>	104 874 \$
Débentures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable à échéance	<b>348 204</b>	348 048
Les débentures échéant en 2010 et celles échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.		
Total de la dette à long terme avec recours	<b>348 204</b>	452 922
Moins : tranche exigible à moins d'un an	<b>—</b>	104 874
Dette à long terme avec recours	<b>348 204 \$</b>	348 048 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 13 Dette à long terme (suite)

### C) DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>AltaLink (participation de 76,92 %, la dette ci-dessous représentant 100 % de la dette selon la méthode de la consolidation intégrale)</b>		
Dettes de premier rang, 4,87 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2040, garanties par une charge flottante de premier rang sur les actifs d'AltaLink L.P.	945 211 \$	671 543 \$
Dettes non garanties, 5,02 %, échéant en 2012, 10,50 %, échéant en 2015 et 5,21 %, échéant en 2016	437 200	436 469
Facilité de crédit bancaire non garantie de 150 millions \$ (31 décembre 2009 : 10 millions \$), échéant en 2012	34 964	-
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire	-	47 982
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire de 550 millions \$ (31 décembre 2009 : 400 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut également emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, échéant en 2012 et ayant égalité de rang avec les dettes de premier rang. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de 0 \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 0 \$).		
Autres	707	983
<b>Chinook (participation de 50 %, la dette ci-dessous représentant le même pourcentage que selon la méthode de la consolidation proportionnelle)</b>		
Dettes de premier rang, 7,134 %, échéant en 2043, garanties par tous les actifs de Chinook et les revenus futurs de la concession, et SNC-Lavalin a donné en garantie sa participation dans Chinook.	74 138	-
<b>GISM (participation de 60 %, la dette ci-dessous représentant le même pourcentage que selon la méthode de la consolidation proportionnelle)</b>		
Dettes garanties de premier rang à fonds d'amortissement, 6,632 %, échéant en 2044	440 046	-
Facilité de crédit bancaire de construction de premier rang, CDOR 1 mois plus 220 points de base, échéant en 2014	21 104	-
Les montants des dettes garanties de premier rang et de la facilité de crédit bancaire de construction de premier rang sont garanties par une charge de premier rang sur les actifs, une cession des revenus futurs de la concession, et SNC-Lavalin a donné en garantie sa participation dans GISM.		
<b>Autoroute 407 (participation de 16,77 %, la dette ci-dessous représentant le même pourcentage que selon la méthode de la consolidation proportionnelle)</b>		
Obligations de premier rang, 3,88 % à 6,75 %, échéant de 2012 à 2039	452 761	399 471
Obligations de premier rang liées à l'inflation, 3,28 % à 5,33 %, plus la composante liée à l'inflation, échéant de 2016 à 2039	273 261	265 262
Obligations de rang inférieur, prenant rang après les obligations de premier rang, 7,125 %, échéant en 2040	27 562	27 554
Obligations subordonnées, prenant rang après les obligations de rang inférieur, 3,87 % et 5,75 %, échéant en 2017 et en 2036	130 053	130 201
Autres	1 388	993
Les obligations de l'Autoroute 407 sont garanties par substantiellement tous les actifs de 407 International inc. et de ses filiales en propriété exclusive, essentiellement 407 ETR Concession Company Limited, incluant une cession des revenus futurs.		
<b>Okanagan Lake Concession (participation de 100 %, la dette ci-dessous représentant la méthode de la consolidation intégrale)</b>		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des revenus futurs de la concession.	149 704	153 021
Autres	-	11 189
<b>Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>2 988 099</b>	<b>2 144 668</b>
<b>Moins : tranche exigible à moins d'un an</b>	<b>6 651</b>	<b>139 183</b>
<b>Dettes à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>2 981 448 \$</b>	<b>2 005 485 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 13 Dette à long terme (suite)

### D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

31 DÉCEMBRE 2010	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2011	– \$	6 753 \$	6 753 \$
2012	–	291 546	291 546
2013	–	331 821	331 821
2014	–	70 328	70 328
2015	–	191 687	191 687
Par la suite	350 000	2 141 772	2 491 772
<b>Total</b>	<b>350 000 \$</b>	<b>3 033 907 \$</b>	<b>3 383 907 \$</b>
Frais de financement nets reportés non amortis et escomptes non amortis	(1 796)	(45 808)	(47 604)
Valeur comptable nette de la dette à long terme	348 204 \$	2 988 099 \$	3 336 303 \$

## 14 Autres passifs à long terme

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI	<b>239 343 \$</b>	186 305 \$
Régime de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (note 22)	<b>29 883</b>	33 872
Passifs réglementaires à long terme provenant d'AltaLink	<b>104 555</b>	124 445
Autres	<b>107 367</b>	120 044
	<b>481 148 \$</b>	464 666 \$

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI ont trait à la concession d'infrastructure AltaLink et découlent de la mise hors service provisoire des composantes des lignes de transport d'électricité, qui devrait survenir entre 2011 et 2051.

Au 31 décembre 2010, le montant total non actualisé estimatif des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations était d'environ 607,3 millions \$ (31 décembre 2009 : 453,1 millions \$). Au moment de déterminer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les flux de trésorerie estimatifs des nouvelles obligations engagées au cours de l'exercice ont été actualisés selon un taux d'actualisation ajusté de 4,30 % (2009 : 4,96 %) de manière à tenir compte des risques liés au crédit et de l'inflation. Le tableau suivant présente la variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en 2010 et 2009 :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI, au début de l'exercice	<b>186 305 \$</b>	60 181 \$
Variation nette des obligations pour l'exercice <sup>(1)</sup>	<b>49 465</b>	118 455
Obligations réglées au cours de l'exercice	<b>(8 211)</b>	(1 236)
Charge de désactualisation	<b>11 784</b>	8 905
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI, à la fin de l'exercice	<b>239 343 \$</b>	186 305 \$

(1) La variation nette des obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 inclut une augmentation de 44,1 millions \$ (2009 : 114,4 millions \$), conformément aux changements d'estimations.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 15 Capital-actions

### A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

### B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2010 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2009 ET 2007	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2004
DATE D'OCTROI	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Correspond à la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
PRIX DE LEVÉE DES OPTIONS SUR ACTIONS	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'octroi et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi	Prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi
ACQUISITION DES DROITS DES OPTIONS SUR ACTIONS	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : deux ans, trois ans et quatre ans, respectivement, après la date d'octroi	Acquisition complète des droits 2 ans après la date d'octroi
EXPIRATION DES OPTIONS SUR ACTIONS	5 ans après la date d'octroi	6 ans après la date d'octroi
AUTRES DISPOSITIONS	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être levées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non	En cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, l'acquisition des droits des options se poursuit conformément aux conditions du régime, mais la durée de l'option est restreinte à une période de 2 ans suivant un tel événement. Toutes les options sont immédiatement annulées en cas de cessation d'emploi dans toute autre circonstance

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2010 et en 2009 :

	2010		2009	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 073 954	35,57 \$	4 319 100	34,48 \$
Octroyées <sup>(1)</sup> (2)	1 110 500	52,45 \$	1 426 795	33,15 \$
Levées <sup>(3)</sup>	(902 465)	26,98 \$	(538 393)	20,28 \$
Annulées	(155 872)	39,84 \$	(133 548)	35,94 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 126 117	40,61 \$	5 073 954	35,57 \$

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions octroyées était de 15,50 \$ en 2010 (9,21 \$ en 2009).

(2) Le prix de levée des options octroyées en 2010 et en 2009 en vertu du régime d'options sur actions de 2009 était moins élevé que le prix de l'action à la date d'octroi. Le prix de levée des options octroyées en 2009 en vertu du régime d'options sur actions de 2007 était plus élevé que le prix de l'action à la date d'octroi.

(3) En 2010, le prix moyen pondéré de l'action de la Société lors de la levée des options s'élevait à 52,63 \$ (45,18 \$ en 2009).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 15 Capital-actions (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être levées au 31 décembre 2010.

FOURCHETTE DES PRIX DE LEVÉE	OPTIONS EN COURS					OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'OCTROI	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
24,27 \$ à 24,33 \$	2004	2005	91 100	4	24,27 \$	91 100	24,27 \$
29,20 \$ à 32,50 \$	2004	2006	489 880	14	29,59 \$	489 880	29,59 \$
37,64 \$ à 42,36 \$	2007	2007	911 523	17	37,73 \$	634 625	37,73 \$
37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 186 364	27	46,22 \$	366 096	46,30 \$
31,59 \$	2007	2009	995 766	38	31,59 \$	–	– \$
37,53 \$	2009	2009	357 234	40	37,53 \$	–	– \$
52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	1 094 250	51	52,45 \$	–	– \$
			5 126 117	32	40,61 \$	1 581 701	36,42 \$

Au 31 décembre 2010, 548 516 options sur actions étaient toujours disponibles pour octrois futurs en vertu du régime d'options sur actions de 2009 (31 décembre 2009 : 1 629 891 options sur actions toujours disponibles en vertu du régime d'options sur actions de 2009), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2007 et 2004 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2010	2009
Taux d'intérêt sans risque	<b>2,47 %</b>	1,86 %
Volatilité prévue du cours de l'action	<b>36,64 %</b>	35,21 %
Durée prévue de l'option	<b>4 ans</b>	4 ans
Dividendes prévus	<b>1,00 %</b>	1,00 %

### C) RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS, RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

En 2010, afin de compléter son offre de régimes de rémunération à base d'actions, la Société a instauré un régime d'unités d'actions restreintes pour certains de ses employés (les « participants » au régime) qui ne sont pas bénéficiaires d'options sur actions ou d'une autre rémunération à base d'actions.

En décembre 2009, le conseil d'administration a approuvé deux nouveaux régimes de rémunération à l'intention de certains dirigeants clés (les « participants » aux régimes). Par conséquent, le régime d'unités de participation en actions de 2009 et le régime d'unités d'actions différées de 2009 pour les dirigeants ont remplacé l'ancien régime de participation en actions et toutes les unités octroyées après décembre 2009 le seront en vertu des deux nouveaux régimes.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 15 Capital-actions (suite)

Le tableau ci-après résume les modalités des régimes ci-dessus :

	RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS DE 2009	RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES DE 2009	RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES
DATE D'OCTROI	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
NOMBRE D'UNITÉS	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités octroyées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du bénéfice par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'octroi, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'octroi, sans modifications ultérieures
ACQUISITION DES DROITS DES UNITÉS	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'octroi	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'octroi	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'octroi
MODALITÉS DE RACHAT OU DE CONVERSION	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'unités d'actions différées dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trente jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
PRIX DE RACHAT	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date
EXTINCTIONS	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
AUTRES DISPOSITIONS	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date de l'octroi	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au <i>pro-rata</i> et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période initiale d'acquisition des droits

En 2010, la Société a octroyé 31 322 unités de participation en actions (juste valeur moyenne de 52,40 \$ l'unité) en vertu du régime d'unités de participation en actions de 2009, 34 027 unités d'actions différées (juste valeur moyenne de 52,40 \$ l'unité) en vertu du régime d'unités d'actions différées de 2009 et 84 507 unités d'actions restreintes (juste valeur moyenne de 52,86 \$ l'unité) en vertu du régime d'unités d'actions restreintes. Aucune unité n'a été octroyée en 2009 en vertu du régime de participation en actions de 2009 et du régime d'unités d'actions différées de 2009. La Société a octroyé 99 942 unités de participation en actions (juste valeur moyenne de 32,08 \$ l'unité) en 2009, en vertu de l'ancien régime d'unités de participation en actions.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 15 Capital-actions (suite)

L'ancien régime d'unités de participation en actions était assorti des mêmes modalités que le régime d'unités d'actions différées de 2009, à l'exception des modalités suivantes : sous certaines conditions, l'acquisition des droits peut être immédiate, et le participant peut se faire payer en espèces 50 % de l'octroi de l'exercice en cours.

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des droits des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan consolidé sous la rubrique « Comptes clients et autres débiteurs », alors que le passif relatif aux unités de participation en actions, aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes est comptabilisé sous la rubrique « Comptes fournisseurs et autres créditeurs ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux unités de participation en actions, aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes. L'arrangement financier est ajusté en conséquence de tout octroi ou règlement d'unités. La charge de rémunération, déduction faite d'un gain de 3,7 millions \$ provenant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes qui contrebalance la perte de 3,7 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes en 2010 (2009 : gain de 12,2 millions \$ provenant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions qui contrebalance la perte de 12,2 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions), s'élevait à 5,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (2009 : 1,7 million \$).

### D) RACHAT D' ACTIONS

En mai 2010, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2009 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période d'un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2010 et 2009 ont été les suivants :

	2010	2009
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital-actions	2 537 \$	1 419 \$
Tranche attribuée aux bénéficiaires non répartis	45 406	22 689
	47 943 \$	24 108 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	901 600	538 800
Prix de rachat moyen par action (\$)	53,18 \$	44,74 \$

### E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2010 et en 2009 aux fins du calcul du bénéfice de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	151 020	151 042
Effet dilutif des options sur actions	1 201	950
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	152 221	151 992

En 2010, 1 095 250 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 287 917 options sur actions en cours en 2009).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 16 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau suivant présente les soldes des éléments du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre :

	2010	2009
Écarts de conversion cumulés de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	<b>(30 369) \$</b>	(9 292) \$
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente — cumulatif	<b>115</b>	(1 895)
Perte nette non réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie — cumulatif	<b>(44 689)</b>	(12 119)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>(74 943) \$</b>	(23 306) \$

En 2010 et en 2009, aucun montant n'a été reclassé en résultat net pour l'écart de conversion cumulé de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes. En 2010, 1,3 million \$ a été reclassé en résultat net pour la perte nette non réalisée cumulée sur les actifs financiers disponibles à la vente (2009 : 0 \$). Pour les couvertures de flux de trésorerie, tout montant du cumul des autres éléments du résultat étendu reclassé en résultat net compense le gain ou la perte constaté(e) en résultat net sur les éléments couverts sous-jacents, puisque les couvertures de flux de trésorerie de la Société sont hautement efficaces. La Société prévoit qu'un montant d'environ 12,9 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur le solde des couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2010 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

Le rapprochement de la perte nette non réalisée cumulée sur les couvertures de flux de trésorerie se détaille comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	<b>(12 119) \$</b>	(98 514) \$
Augmentation (diminution) nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	<b>(3 143)</b>	50 408
Reclassement du gain (perte) dans le résultat net pour contrebalancer l'incidence des éléments couverts sous-jacents	<b>(29 427)</b>	35 987
Solde à la fin de l'exercice	<b>(44 689) \$</b>	(12 119) \$

## 17 Intérêts et taxes sur le capital

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010			2009		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Revenus d'intérêts	<b>(6 131) \$</b>	<b>(6 646) \$</b>	<b>(12 777) \$</b>	(11 574) \$	(5 011) \$	(16 585) \$
Intérêts sur la dette à long terme :						
Avec recours	—	<b>27 754</b>	<b>27 754</b>	—	18 979	18 979
Sans recours	<b>152 274</b>	—	<b>152 274</b>	127 342	—	127 342
Taxes sur le capital et autres	<b>5 631</b>	<b>2 021</b>	<b>7 652</b>	(3 511)	2 013	(1 498)
Intérêts et taxes sur le capital	<b>151 774 \$</b>	<b>23 129 \$</b>	<b>174 903 \$</b>	112 257 \$	15 981 \$	128 238 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 18 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

### A) VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Au tableau suivant figurent les éléments inclus dans la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation et présentés à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2010	2009
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	(201 840) \$	185 266 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(152 160)	220 287
Augmentation des contrats en cours provenant des accords de concession	(133 156)	(33 941)
Diminution des comptes fournisseurs et autres créditeurs	(21 692)	(526 251)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	158 622	(72 119)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	204 280	(20 800)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(145 946) \$	(247 558) \$

### B) INTÉRÊTS PAYÉS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES PAYÉS

Le tableau suivant présente les intérêts payés et les impôts sur les bénéfices payés pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2010	2009
Intérêts payés :		
Provenant des ICI	146 464 \$	109 551 \$
Provenant des autres activités	32 784	10 033
	179 248 \$	119 584 \$
Impôts sur les bénéfices payés	2 397 \$	30 285 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 19 Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Charge d'impôts exigibles	53 080 \$	19 005 \$
Charge d'impôts futurs	70 342	89 136
<b>Charge d'impôts</b>	<b>123 422 \$</b>	<b>108 141 \$</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts calculée selon les taux canadiens prévus par la loi et le taux d'imposition effectif aux états consolidés des résultats de SNC-Lavalin :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010		2009	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Impôts sur les bénéfiques selon les taux canadiens prévus par la loi	168 099 \$	29,4	145 796 \$	30,6
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(44 380)	(7,8)	(32 760)	(6,9)
Frais non déductibles aux fins de l'impôt	6 443	1,1	7 642	1,6
Quote-part de l'économie d'impôts futurs constatée par l'Autoroute 407	—	—	(4 260)	(0,9)
Revenu non imposable provenant de certains ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	(12 082)	(2,1)	(2 183)	(0,4)
Gain en capital non imposable lors des dispositions d'actifs et d'ICI	(6 646)	(1,1)	—	—
Autres	11 988	2,1	(6 094)	(1,3)
<b>Charge d'impôts au taux d'imposition effectif</b>	<b>123 422 \$</b>	<b>21,6</b>	<b>108 141 \$</b>	<b>22,7</b>

Le tableau suivant présente i) les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers, et ii) les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs d'impôts futurs présentés dans les bilans consolidés de la Société :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Écarts temporaires découlant de :		
Retenues sur contrats avec des clients	(9 479) \$	(1 410) \$
Contrats en cours	(14 639)	(12 056)
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition	(58 506)	(30 297)
ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	(2 113)	(12 854)
Passif de rémunération des employés	4 528	7 612
Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	6 382	7 529
Autres passifs	5 556	30 429
Cumul des autres éléments du résultat étendu	15 121	4 279
Autres	670	3 288
Report de pertes fiscales	74 293	91 629
<b>Actif d'impôts futurs, net</b>	<b>21 813 \$</b>	<b>88 149 \$</b>
<b>Présenté dans le bilan comme suit :</b>		
<b>Actif d'impôts futurs — à court terme</b>	<b>78 306 \$</b>	<b>112 557 \$</b>
<b>Passif d'impôts futurs — à long terme</b>	<b>56 493 \$</b>	<b>24 408 \$</b>

Au 31 décembre 2010, SNC-Lavalin disposait de 246,3 millions \$ de pertes autres qu'en capital reportées qui expireront par tranches diverses entre 2011 et 2030. Un actif d'impôts futurs de 74,3 millions \$ a été comptabilisé sur 222,0 millions \$ de ces pertes.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2010					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>1 288 232 \$</b>	– \$	– \$	– \$	<b>1 288 232 \$</b>	<b>1 288 232 \$</b>
Encaisse affectée	<b>340 063</b>	–	–	–	<b>340 063</b>	<b>340 063</b>
Comptes clients et autres débiteurs :						
Actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes	<b>34 544</b>	–	–	–	<b>34 544</b>	<b>34 544</b>
Instruments financiers dérivés	–	–	–	<b>37 793</b>	<b>37 793</b>	<b>37 793</b>
Autres actifs financiers	–	–	<b>1 479 146</b>	–	<b>1 479 146</b>	<b>1 479 146</b>
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition :						
Au coût <sup>(1)</sup>	–	<b>179 228</b>	–	–	<b>179 228</b>	<b>Voir <sup>(1)</sup></b>
Autres actifs à long terme :						
Encaisse affectée	<b>344 727</b>	–	–	–	<b>344 727</b>	<b>344 727</b>
Autres :						
À la juste valeur	<b>16 749</b>	<b>9 687</b>	–	–	<b>26 436</b>	<b>26 436</b>
Au coût / coût amorti <sup>(1)</sup>	–	<b>3 469</b>	<b>57 602</b>	–	<b>61 071</b>	<b>Voir <sup>(1)</sup></b>
<b>Total</b>	<b>2 024 315 \$</b>	<b>192 384 \$</b>	<b>1 536 748 \$</b>	<b>37 793 \$</b>	<b>3 791 240 \$</b>	

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers (suite)

AU 31 DÉCEMBRE	2009					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225 \$	– \$	– \$	– \$	1 218 225 \$	1 218 225 \$
Encaisse affectée	68 185	–	–	–	68 185	68 185
Comptes clients et autres débiteurs :						
Actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions	47 766	–	–	–	47 766	47 766
Instruments financiers dérivés	–	–	–	26 448	26 448	26 448
Autres actifs financiers	–	–	1 273 267	–	1 273 267	1 273 267
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition :						
À la juste valeur	–	47 786	–	–	47 786	47 786
Au coût <sup>(1)</sup>	–	227 057	–	–	227 057	Voir <sup>(1)</sup>
Autres actifs à long terme :						
Encaisse affectée	39 009	–	–	–	39 009	39 009
Autres :						
À la juste valeur	17 066	9 892	–	3 759	30 717	30 717
Au coût / coût amorti <sup>(1)</sup>	–	3 923	46 285	–	50 208	Voir <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>1 390 251 \$</b>	<b>288 658 \$</b>	<b>1 319 552 \$</b>	<b>30 207 \$</b>	<b>3 028 668 \$</b>	

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, alors que les 57,6 millions \$ présentés à titre de prêts et créances (31 décembre 2009 : 46,3 millions \$) constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2010				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Comptes fournisseurs et autres créditeurs :					
Instruments financiers dérivés	– \$	7 593 \$	– \$	7 593 \$	7 593 \$
Autres passifs financiers	–	–	1 562 894	1 562 894	1 562 894
Acomptes reçus sur contrats	–	–	551 862	551 862	551 862
Dette à long terme <sup>(1)</sup> :					
Avec recours	–	–	348 204	348 204	387 730
Sans recours provenant des ICI	33 207	–	2 954 892	2 988 099	3 314 096
Autres passifs à long terme	–	–	1 555	1 555	1 555
<b>Total</b>	<b>33 207 \$</b>	<b>7 593 \$</b>	<b>5 419 407 \$</b>	<b>5 460 207 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE	2009				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Comptes fournisseurs et autres créditeurs :					
Instruments financiers dérivés	– \$	10 472 \$	– \$	10 472 \$	10 472 \$
Autres passifs financiers	–	–	1 569 805	1 569 805	1 569 805
Acomptes reçus sur contrats	–	–	397 329	397 329	397 329
Dette à long terme <sup>(1)</sup> :					
Avec recours	–	–	452 922	452 922	481 005
Sans recours provenant des ICI	30 000	–	2 114 668	2 144 668	2 279 647
Autres passifs à long terme	–	–	1 742	1 742	1 742
<b>Total</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>10 472 \$</b>	<b>4 536 466 \$</b>	<b>4 576 938 \$</b>	

(1) La juste valeur de la dette à long terme classée dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts de durée et de conditions semblables.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, encaisse affectée, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, ainsi que l'actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes (présenté dans les comptes clients et autres débiteurs) et la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a dû être classée comme étant détenue à des fins de transaction
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Quote-part de 16,7 millions \$ des billets à long terme détenus par l'Autoroute 407 (31 décembre 2009 : 17,1 millions \$), incluse dans les autres actifs à long terme

### B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

#### RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que l'encaisse affectée, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

## 20 Instruments financiers (suite)

- iii) Les comptes clients et autres débiteurs, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des revenus consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet. Par contre, l'exposition au risque de crédit est généralement limitée, compte tenu du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques. De plus, SNC-Lavalin s'emploie à mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour ses projets afin de réduire le risque de crédit sous-jacent.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses comptes clients et autres débiteurs en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les comptes clients et autres débiteurs, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Certains actifs financiers inclus dans les « Autres actifs à long terme » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 4D).
- v) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 4D.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Dans le cadre de son analyse de la liquidité, la Société calcule un montant de liquidités discrétionnaires, qui représente le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités ni à des investissements dans le secteur ICI. De plus, SNC-Lavalin dispose, au besoin, de marges de crédit consenties par des banques.

Le bilan consolidé de SNC-Lavalin inclut environ 3 663,2 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 2 689,4 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou selon la méthode de la consolidation proportionnelle, tel qu'il est indiqué à la note 4. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 799,7 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 203,7 millions \$), et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou selon la méthode de la consolidation proportionnelle ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 376,8 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 250,9 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 13.

### RISQUE DE MARCHÉ

#### I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère un revenu pour lequel interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (c'est-à-dire des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2010			AU 31 DÉCEMBRE 2009		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
181 642 \$ CA	172 856 \$ US	2011-2015	290 643 \$ CA	264 634 \$ US	2010-2013
530 946 \$ CA	375 608 €	2011-2015	368 559 \$ CA	241 171 €	2010-2013
27 961 \$ US	28 756 \$ CA	2011-2012	27 787 \$ US	29 499 \$ CA	2010-2011
37 098 \$ US	28 689 €	2011	50 924 \$ US	37 474 €	2010
9 756 €	13 368 \$ US	2011	23 639 €	32 777 \$ US	2010
20 487 €	30 454 \$ CA	2011-2013	19 304 €	29 112 \$ CA	2010-2012

Au 31 décembre 2010, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 30,2 millions \$ (31 décembre 2009 : juste valeur nette favorable de 16,0 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

VARIATION DES TAUX DE CHANGE <sup>(1)</sup>	ESTIMATION DE L'INCIDENCE SUR LE CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU <sup>(2)</sup>
Appréciation de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une appréciation de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	Le montant négatif du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » se serait établi à 51,9 millions \$, par rapport au montant négatif de 74,9 millions \$ déclaré au 31 décembre 2010
Diminution de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une diminution de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	Le montant négatif du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » se serait établi à 97,9 millions \$, par rapport au montant négatif de 74,9 millions \$ déclaré au 31 décembre 2010

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) Sans incidence importante sur le bénéfice net de la Société, puisque tous les contrats de change à terme conclus par la Société le sont à des fins de couverture, et que les relations de couverture sont hautement efficaces.

Les investissements dans des établissements étrangers autonomes ne sont habituellement pas couverts contre la fluctuation des devises étrangères. Les gains ou pertes de change relatifs à l'investissement net en capitaux propres dans ces établissements sont inclus dans l'avoir des actionnaires sous la rubrique « Cumul des autres éléments du résultat étendu », dans la catégorie « Écarts de conversion cumulés de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes ».

### II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que l'encaisse affectée, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

#### DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le bénéfice net consolidé de SNC-Lavalin.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 20 Instruments financiers (suite)

### DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût après amortissement. Par conséquent, le bénéfice net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

### III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié au régime d'unités de participation en actions, aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen de l'arrangement financier avec une institution financière de première catégorie, décrit à la note 15C.

### C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2010, SNC-Lavalin avait 2 005,6 millions \$ (31 décembre 2009 : 1 652,1 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

## 21 Gestion de capital

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement de l'avoir moyen des actionnaires.

Maintenir un capital suffisant et l'accès à des lignes de crédit bancaire satisfaisantes est un élément clé des activités de la Société, puisque cela démontre la solidité financière de la Société ainsi que sa capacité à s'acquitter de ses obligations de bonne exécution sur de nombreux projets, et permet à la Société de fournir des lettres de crédit en garantie pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Maintenir un capital suffisant est également un indicateur financier clé qui permet à la Société de conserver sa cote d'investissement de première qualité, ce qui lui donne, entre autres, accès à des arrangements de financement à un coût compétitif.

La Société définit son capital comme étant l'avoir des actionnaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut le cumul des autres éléments du résultat étendu de sa définition de capital, puisque cette composante de l'avoir des actionnaires découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, le cumul des autres éléments du résultat étendu ne reflète pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale ou de la consolidation proportionnelle de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30:70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Dette avec recours	348 204 \$	452 922 \$
Avoir des actionnaires	1 708 426 \$	1 434 692 \$
Plus : Cumul des autres éléments du résultat étendu	74 943	23 306
Plus : Dette avec recours	348 204	452 922
Capital	2 131 573 \$	1 910 920 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital	16:84	24:76

## 21 Gestion de capital (suite)

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 21 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 10 dernières années.

En 2010, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débetures et à ses marges de crédit bancaire.

## 22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite

### A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 57,6 millions \$ en 2010 (2009 : 53,7 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Pour les deux principaux régimes de retraite, les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009. La date de mesure des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, a été de 68,0 millions \$ en 2010 (2009 : 63,6 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation dans les obligations au titre des prestations constituées et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Variation dans les obligations de retraite au titre des prestations constituées :</b>		
Obligations de retraite au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>150 626 \$</b>	174 920 \$
Coût des services rendus	<b>756</b>	1 486
Intérêts débiteurs	<b>6 562</b>	7 951
Prestations versées	<b>(10 297)</b>	(9 604)
Pertes actuarielles	<b>5 703</b>	105
Règlement de régime <sup>(1)</sup>	<b>(33 125)</b>	(27 738)
Autres	<b>–</b>	3 506
Obligations de retraite au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>120 225 \$</b>	150 626 \$
<b>Variation dans les actifs des régimes de retraite :</b>		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	<b>115 038 \$</b>	130 419 \$
Rendement réel des actifs des régimes	<b>6 331</b>	12 276
Prestations versées	<b>(10 297)</b>	(9 604)
Cotisations de l'employeur	<b>10 361</b>	9 971
Règlement de régime <sup>(1)</sup>	<b>(36 189)</b>	(28 153)
Autres	<b>–</b>	129
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	<b>85 244 \$</b>	115 038 \$
<b>Situation de capitalisation :</b>		
Déficit des régimes de retraite à la fin de l'exercice	<b>(34 981) \$</b>	(35 588) \$
Perte actuarielle nette non amortie	<b>17 521</b>	15 643
Passif net au titre des prestations constituées	<b>(17 460) \$</b>	(19 945) \$

(1) Le règlement de régime correspond à deux régimes qui ont été liquidés au cours d'une période de deux ans se terminant en 2010.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (suite)

La situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin se détaille ainsi :

AU 31 DÉCEMBRE	2010			2009		
	OBLIGATIONS DE RETRAITE AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE	DÉFICIT DES RÉGIMES DE RETRAITE	OBLIGATIONS DE RETRAITE AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE	SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES DE RETRAITE
Régimes de retraite pour lesquels les actifs du régime excèdent les obligations au titre des prestations constituées	– \$	– \$	– \$	33 922 \$	34 512 \$	590 \$
Régimes de retraite pour lesquels les obligations au titre des prestations constituées excèdent les actifs du régime	120 225	85 244	(34 981)	116 704	80 526	(36 178)
<b>Total</b>	<b>120 225 \$</b>	<b>85 244 \$</b>	<b>(34 981) \$</b>	150 626 \$	115 038 \$	(35 588) \$

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Catégorie d'actif</b>		
Titres de capitaux propres	<b>56 %</b>	43 %
Titres de créance	<b>44 %</b>	57 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	100 %

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume ainsi :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
<b>Obligations de retraite au titre des prestations constituées</b>		
Taux d'actualisation	<b>4,75 %</b>	4,96 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>4,58 %</b>	4,56 %
<b>EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Charge nette de retraite au titre des prestations constituées</b>		
Taux d'actualisation	<b>4,96 %</b>	5,02 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	<b>5,56 %</b>	5,37 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>4,56 %</b>	4,18 %

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (suite)

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations déterminées comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Coût des services rendus	756 \$	1 486 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	6 562	7 951
Rendement réel positif des actifs des régimes	(6 331)	(12 276)
Pertes actuarielles relatives aux obligations au titre des prestations constituées	5 703	105
Perte (gain) sur règlement	3 064	(640)
Autres	—	1 988
Charge (recouvrement de charge) de l'exercice	9 754	(1 386)
Ajustements à la charge de l'exercice pour tenir compte de la nature à long terme de la charge de retraite au titre des prestations constituées :		
Report de l'excédant provenant de la différence entre le rendement réel et le rendement prévu sur les actifs des régimes	633	5 913
Report de pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	(5 703)	(105)
Amortissement des pertes actuarielles reportées antérieurement	3 192	8 847
	(1 878)	14 655
<b>Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées constatée dans l'exercice</b>	<b>7 876 \$</b>	<b>13 269 \$</b>

### B) AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Au 31 décembre 2010, l'obligation pour les autres avantages complémentaires de retraite qui s'élevait à 12,4 millions \$ (31 décembre 2009 : 13,9 millions \$) est incluse dans le bilan consolidé sous la rubrique « Autres passifs à long terme ».

## 23 Éventualités

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à de nombreuses incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence sensible sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

## 24 Engagements

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, principalement pour des espaces de bureau, totalisaient 304,2 millions \$ en 2010. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2011 — 71,3 millions \$ ; 2012 — 56,0 millions \$ ; 2013 — 43,3 millions \$ ; 2014 — 35,7 millions \$ ; 2015 — 33,6 millions \$ et par la suite, 64,3 millions \$.

D'autres engagements liés aux ICI sont présentés à la note 4D.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 25 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations avec certains de ces ICI relativement à des activités de Services ou Ensembles, et/ou d'O&M. Ces opérations sont conformes à la stratégie de la Société consistant à investir dans des ICI complémentaires à ses autres activités.

Conformément aux PCGR du Canada, les profits intersociétés tirés de revenus provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI avec un tiers. Le traitement comptable des profits intersociétés à la consolidation est présenté ci-dessous :

ICI	TRAITEMENT COMPTABLE DU PROFIT INTERSOCIÉTÉ À LA CONSOLIDATION
AltaLink	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs, tel que l'exigent les PCGR du Canada
Chinook, GISM, Ovation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client, conformément aux PCGR du Canada
Autres	Élimination, comme déduction de l'actif, et par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant

En ce qui concerne les ICI consolidés selon la méthode de la consolidation proportionnelle et les ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, SNC-Lavalin applique les mêmes principes que pour la méthode de la consolidation intégrale en éliminant sa part du profit intersociété en fonction de sa participation en capitaux propres dans l'ICI. Les profits découlant d'opérations avec des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition ne sont pas éliminés, conformément aux PCGR du Canada.

En 2010, les états financiers de SNC-Lavalin comprenaient des revenus de 167,6 millions \$ (2009 : 416,6 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les comptes clients et autres débiteurs de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation s'élevaient à 8,6 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 102,7 millions \$), alors que l'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation était de 49,5 millions \$ au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : 74,2 millions \$).

Toutes ces opérations entre apparentés ont été mesurées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées, qui correspond à la juste valeur.

## 26 Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée en 2010.

## 27 Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle fera l'acquisition d'une participation de 23,08 % dans AltaLink de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») en contrepartie de 213 millions \$. L'offre a été présentée en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin et augmentera la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'Alberta Utilities Commission.